



ÉLECTIONS

Commission Administrative Paritaire

20 OCTOBRE 2011

CONTRÔLEURS DES TRANSPORTS TERRESTRES

Éditorial

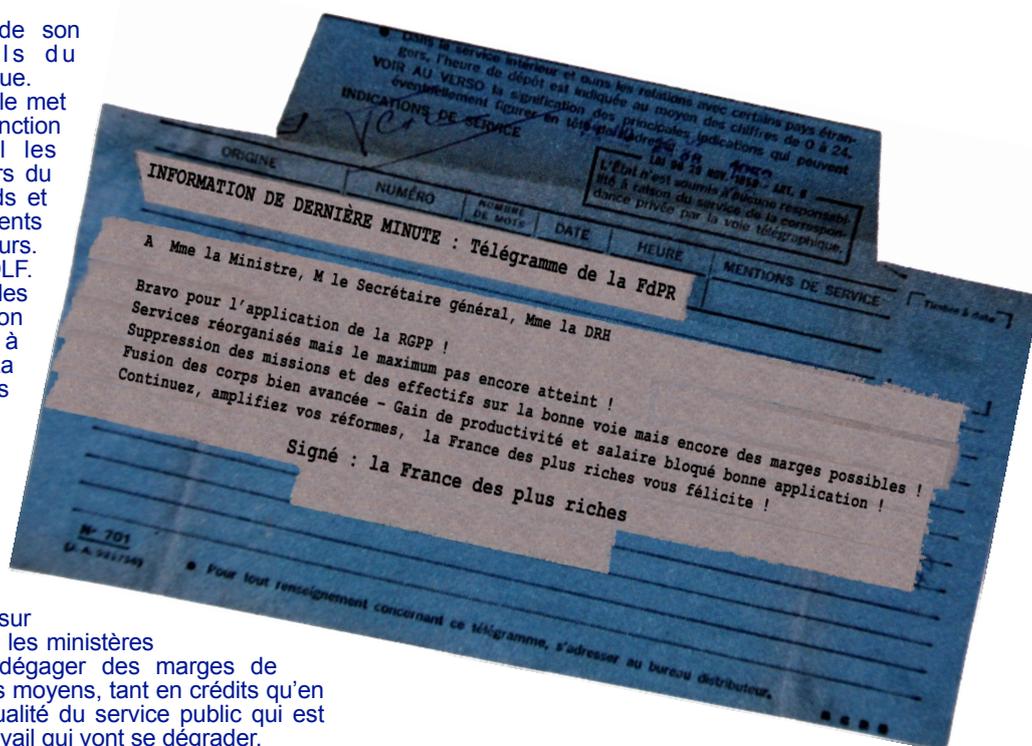
La politique du chef de l'État et de son gouvernement crée les outils du démantèlement de l'intervention publique. En France, cette transformation globale met totalement en cause le statut de la Fonction Publique comme elle met à mal les conventions collectives des travailleurs du privé, au profit de rapports marchands et individualisés des services et des agents entre eux et avec les autres secteurs. C'est l'objet de la RGPP après la LOLF. Nous sommes en train de vivre des transformations radicales de la Fonction Publique avec la mise en œuvre à marche forcée des RGPP1 et 2. La RGPP continue et s'amplifie dans tous les ministères.

Le gouvernement lance une nouvelle vague de 100 000 suppressions de postes, ce qui portera à plus de 200 000 le nombre de postes supprimés en 5 ans. Dans la préparation du budget 2011, François Baroin, a confirmé cette politique de non-remplacement d'un départ en retraite sur deux dans le secteur et a précisé que les ministères comme le notre pouvaient encore dégager des marges de réduction d'effectifs. En amputant leurs moyens, tant en crédits qu'en emplois, c'est une nouvelle fois, la qualité du service public qui est mise en danger et les conditions de travail qui vont se dégrader. Pour le MEDDTL, le document perspective RH-horizon 2011-2013, s'inscrit dans ce processus. RH 2013, outil de casse du service public, est totalement incompatible avec la «sanctuarisation» des postes de contrôle que nous avons connue jusqu'ici.

La CGT dénonce les politiques menées vis à vis des agents. Jamais nous n'aurons eu un recul social aussi important que sous ce mandat Sarkozy : Réforme des retraites, gel des salaires, casse de l'emploi public, etc..

Notre ministère est en déliquescence, avec un management calqué sur celui de France Télécom : réorganisations et déménagements successifs, abandon des missions, perte des statuts, suppression de postes. Voilà le résultat de 4 ans de droite qui se dit sociale ! Tout cela a des conséquences graves sur l'utilité sociale et économique de notre travail avec perte de repères et de sens dans les services, dévalorisation du travail. Le stress, la dépression, voire parfois le suicide deviennent des facteurs de la vie quotidienne dans les services.

La fusion des corps, soit-disant réalisée dans l'intérêt des agents, n'est en fait que l'expression du dogmatisme et du sectarisme de la droite actuellement au pouvoir, dont le seul intérêt sont les économies budgétaires. Pouvoir pour qui les missions ne comptent plus, mais pour qui seule la règle comptable du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux prévaut.



Les contrôleurs se sont vus attribuer de nouvelles habilitations avec les missions qui en découlent : contrôle technique – code de la route – éco-taxe bientôt – etc... Bien sûr aucune contre-partie à ces nouvelles habilitations, rien en compensation de ces charges supplémentaires de travail ! Des réglementations qui changent constamment et où pour l'administration l'envoi d'un mail vaut formation.

Une formation initiale de plus en plus lourde. Des conditions de travail de plus en plus difficiles : nouvelles hiérarchies intermédiaires pour les agents en unités territoriales – tentatives de cantonner les contrôleurs dans certaines tâches purement administratives (rédacteurs d'avis techniques), un avant goût de la fusion ! - détournement des missions (habilitation des CTT au contrôle des centres techniques des véhicules).

La disparition de notre statut de contrôleur des transports terrestres nous supprime tout espoir de voir un jour nos compétences et notre spécificité reconnues.

**Tout cela grâce à notre administration.
Il nous faut résister – Avec la CGT le combat continue.
Le 20 octobre votez pour la liste CGT**

Vos élus

La CAP nationale est placée auprès de la Direction des Ressources Humaines du secrétariat général.

Elle examine les propositions pour établir les tableaux d'avancement. Elle est consultée sur les demandes de mobilité et sur les recours.

Elle est chargée de donner un avis sur les titularisations des personnels handicapés, les détachements, les reclassements et les intégrations dans le corps.

Les CAP ont un rôle consultatif.

Elles comprennent un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel.

Ce sont les représentants du personnel sur listes syndicales que vous allez élire le 20 octobre 2011.

Continuez à nous faire confiance...

En 2009 nous avons obtenu un élu titulaire et un élu suppléant. Le mandat ne s'est pas déroulé comme nous l'espérons, de graves problèmes de santé et d'éloignement ont fait que nous n'avons pas toujours été suffisamment présents.

Avec votre soutien, nous espérons améliorer notre position à ce scrutin. L'équipe est renforcée, plus proche, plus disponible, avec pour tous la volonté d'une nouvelle impulsion, avec l'appui du collectif CGT des Transports Terrestres et de l'ensemble du SN PTAS.

**Le 20 octobre 2011
Avec la CGT je vote pour le progrès
social**



Fusion des corps B administratifs

La fusion des corps est placée sous l'égide des réformes politiques engagées par le gouvernement.

Dans notre ministère, les corps concernés sont ceux des Contrôleurs des Affaires Maritimes (CAM) pour la branche administrative, des Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) et des Secrétaires Administratifs de l'Équipement (SAE) soit 6500 agents.

Nos missions seront identifiées dans le corps fusionné, qui comportera 3 spécialités : administration générale, contrôle des Transports Terrestres, droit social et administration des affaires maritimes.

Le recrutement pour les CTT devrait se faire au deuxième niveau de grade (BAC + 2) – mais au moment de la mise en page nous n'avons encore aucune garantie.

Le décret statutaire doit être publié en tout début d'année 2012, et selon l'administration les discussions iront au-delà de la publication du texte statutaire notamment pour affiner les différentes modalités (recrutement, concours, formation post-concours, taux pro/pro, accès en B et de B en A). Mais qui pourrait encore faire confiance à l'administration ?

Les CTT réaffirment leurs revendications :

- recrutement à BAC +2,
- «gestion du stock» rapide (c'est-à-dire pour les agents actuellement au 1er grade un passage par examen professionnel et/ou par augmentation du taux pro/pro, au 2ème niveau de grade),
- formation diplômante
- taux de promotions nettement supérieurs
- véritable déroulement de carrière avec un débouché en catégorie A.

Quant à la rémunération, l'administration déclare que l'intégration dans le Nouvel Espace Statutaire (NES) ne peut se faire que pour les corps fusionnés et reconnaît que le reclassement dans le NES induit un gain indiciaire très hétérogène.

Seuls 30% des agents gagneront 10 points d'indice et plus. Les 70% restants seront gratifiés de moins de 10 points d'indice voire 0.

Pour la CGT, le NES constitue un cadre contraint, voire négatif, qui allonge le déroulement de carrière.

Le NES n'est pas un moyen de reconnaissance des compétences.

Cette réforme intègre une carrière nettement rallongée !

La CGT, réaffirme son opposition à cette fusion qui s'inscrit uniquement dans une logique comptable impulsée par la RGPP.

La CGT réaffirme son attachement aux statuts et à une fonction publique de carrière. Dans ce contexte imposé, la CGT entend bien défendre pied à pied les personnels. Elle compte agir avec vous pour améliorer les conditions statutaires et porter vos revendications :

- salaire,
- déroulement de carrière, promotions,
- primes, etc...

Prime de Fonctions et de Résultats

Pour rappel : le barème de cotation pour les catégories B est de 60% pour la part fonction et de 40% pour la part résultats.

Il est curieux que le ministère mette en place ce type de rémunération alors même que les grands groupes, en terme de management, remettent en cause ce type de rémunération.

La PFR est dans la continuité des coefficients de modulation, c'est l'individu qui prime, la course aux chiffres, aux objectifs fixés (par les directeurs). Comment créer un collectif de travail dans ces conditions ?

L'esprit de compétition induit par ce type de prime conduit à la loi de la jungle. La loi de la jungle n'est pas compatible avec le service public.

La PFR ne prévoit que des primes par individu, il n'est même pas imaginé une prime (ou un bout de prime) pour le collectif (unité – service) .

La CGT exige une différence de cotation des postes pour les CTT tenant compte des conditions de travail (salissant – pollution – bruit – conditions météo – travail de nuit – de week-end – etc...)

La PFR pour les services de contrôle, c'est l'assurance d'avoir à terme des chiffres «bidonnés», un travail «bâclé» voire «saboté», en tout cas loin du travail de qualité actuellement fourni par les contrôleurs.

Demain, chacun, seul avec sa conscience, devra choisir entre la sécurité de nos concitoyens et le maintien de sa rémunération.

La CGT réaffirme son opposition à la mise en place de la PFR. Elle demande une juste rémunération, traduite par une revalorisation significative de la rémunération indiciaire. La part de l'indemnitaire ne doit pas dépasser 20% de la rémunération.

La CGT revendique une réelle reconnaissance des qualifications et des compétences. Cela passe par une revalorisation du point d'indice.

Le dernier chantier annoncé : La déconcentration des CAP

Le ministère envisage, une fois les corps fusionnés, la création de CAP régionales, les CAP nationales n'auront plus en charge que les avancements et un «contrôle de transparence» du niveau régional.

Ces CAP régionales seront présidées par les DREAL ! Elles auront en charge les actes de gestion et notamment les mutations.

La déconcentration des actes de gestion fait que, quoiqu'en dise la centrale, les DREAL ne seront pas en capacité à plus ou moins long terme (plutôt moins) de pérenniser les postes de contrôle des transports. Surtout, rien ne dit qu'ils en auront la volonté ! La déconcentration des CAP c'est la fin de l'équité.

La CGT rappelle son opposition à la destruction massive de notre statut par la fusion des corps, son opposition à cette individualisation des rémunérations par la PFR et exige le maintien de l'équité pour la gestion des parcours et des carrières.

Les CTT revendiquent leurs spécificités :

- Métier exposé :
 - soumis au pouvoir administratif et judiciaire,
 - savoir concilier les sensibilités des professionnels du transports (salariés, patrons, organisations professionnelles),
 - perception de fonds.
- maîtrise de différentes langues,
 - conditions de travail dangereuses dues à l'environnement routier,
 - aucun déroulement de carrière possible.
- Le contrôle sur route, de plus en plus souvent mis à mal :
 - désengagement des forces en tenue.
- impossibilité de contrôle : péage en «free-flow».
- l'État reste propriétaire des autoroutes, mais il les concède aux sociétés privées. L'État n'est plus en capacité d'organiser un contrôle efficient sur ces axes.
- l'État n'est plus maître chez lui !
- son autorité chaque jour un peu plus bafouée discrédite son action.

Tout cela pour à peine la rémunération d'un conducteur routier régional !

Le 20 octobre 2011

VOTEZ CGT

UN CHOIX D'AVENIR

POUR LA SATISFACTION DE NOS REVENDICATIONS

ÉLECTIONS DU 20 OCTOBRE 2011

Commission Administrative Paritaire
compétente à l'égard des

**CONTRÔLEURS DES
TRANSPORTS TERRESTRES**

C.G.T.

Contrôleur Divisionnaire des Transports Terrestres

RÉTHORÉ LAURENCE
LECLERC GILLES
MBAIBARA PIERRE
LERUSSI PAUL

DREAL HAUTE-NORMANDIE
DREAL AQUITAINE
DRIEA ILE-DE-FRANCE
DREAL PACA

Contrôleur des Transports Terrestres

BOUSSEFSAF BÉLIDE
GLOMBARD JEAN-MICHEL
BOUCHER CHRISTELLE
FOCA SERGE

DRIEA ILE-DE-FRANCE
DREAL NORD – PAS-DE-CALAIS
DREAL NORD – PAS-DE-CALAIS
DREAL PACA

Le 20 OCTOBRE 2011

**Je vote pour la liste CGT capable de porter, défendre et mobiliser pour
gagner nos revendications collectives et individuelles**